

SYNDICAT MIXTE
DE L'EAU ET
DE L'ASSAINISSEMENT
DE HAUTE-GARONNE

SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

DOSSIER UNIFIE DE L'USAGER

Demandeur

Je soussigné

NOM Prénom / Raison sociale : _____

Adresse : N° _____ Voie/lieu-dit _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél. (*) _____ Tél. Portable (*) _____ courriel (*) : _____

agissant en qualité de propriétaire de mandataire (joindre le mandat du propriétaire)(cocher la case correspondante)

pour le compte de (indiquer le nom du propriétaire s'il n'est pas le demandeur)

M. Mme Mme et M. Autre : _____

NOM : _____ Prénom _____

Adresse : N° _____ Voie/lieu-dit _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél. (*) _____ Tél. Portable (*) _____ courriel (*) : _____

pour la construction située :

N° : _____ Rue / Lieu-dit : _____

Complément d'adresse : _____

Commune : _____ Code postal : _____

N° de la parcelle (*) : _____ Section (*) : _____

Nature : Construction neuve Construction existante
 Habitation individuelle Habitat collectif – préciser le nombre de logements : _____
 Local artisanal préciser la nature : _____

Commerce – préciser le type : _____ Autre – préciser la nature : _____

(*) informations facultatives

ASSAINISSEMENT – Demande de raccordement et de branchement

➤ demande le branchement au réseau public d'assainissement et l'autorisation de déversement des eaux usées (construction ne disposant pas d'un branchement)

l'autorisation de déversement des eaux usées (construction disposant déjà d'un branchement)

➤ pour mon compte pour le compte de (indiquer les coordonnées du titulaire de l'abonnement eau potable, si différent)

NOM Prénom : _____

Domicilié (si adresse de facturation différente) N° _____ Rue _____

Bat. – Esc. _____ Code postal _____ Commune _____

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions figurant au verso et que l'acceptation de cette demande par le SMEA 31 vaudra, lors de sa transmission, convention de déversement entraînant le respect des obligations édictées par le règlement du service d'assainissement collectif.

Fait à _____ le _____

Signature du propriétaire ou de son mandataire

Pour acceptation de la demande de déversement
Pour le Président du SMEA 31
et par délégation

Le présent dossier permet à un abonné du service d'eau potable et/ou d'assainissement collectif de présenter toute demande courante auprès du syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de la Haute-Garonne concernant sa propriété.

Ce dossier, dûment rempli, est à adresser, en deux exemplaires, accompagnée des pièces nécessaires, à l'adresse figurant dans le cadre ci-dessus :

Votre interlocuteur	
SMEA 31 – Centre de Toulouse Ouest 3 rue André VILLET 31400 TOULOUSE	Tél. : 05 61 17 30 30 Télécopie : 05 62 47 04 68 Courriel : sdea.ass@cg31.fr

Si le SMEA 31 exerce la compétence sur la commune concernée, ses services instruiront directement la demande. Dans le cas contraire, il la transmettra au service concerné dans un délai de 5 jours et vous en informera.

Ce dossier doit être accompagné, pour les demandes de branchement Assainissement et Eau potable, des pièces suivantes :

- plan de situation de la construction ou du terrain avec indication des rues adjacentes
- plan de masse faisant apparaître la construction, les limites de propriété de la parcelle, le tracé du branchement et
 - pour un branchement assainissement : l'emplacement souhaité de la boîte de branchement des eaux usées avec sa profondeur par rapport au terrain naturel ainsi que le diamètre de la partie publique du branchement
 - pour un branchement d'eau potable : l'emplacement souhaité du compteur et du regard de branchement

Vos obligations

Nous attirons l'attention du demandeur sur les dispositions suivantes :

En matière d'assainissement collectif

- o l'exécution de la partie publique du branchement particulier jusque et y compris le regard de branchement sera assurée exclusivement sous le contrôle du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne (SMEA 31) à votre charge suivant un devis qui vous sera transmis dans les 30 jours,
- o les travaux d'installations privatives d'assainissement, et notamment la pose des conduites souterraines, ne peuvent en aucun cas être commencés avant l'exécution de la partie publique du branchement et la délivrance, par le SMEA 31, de l'autorisation de déversement au réseau public d'assainissement,
- o le déversement des eaux usées autres que domestiques devra, conformément à l'article L1331-10 du Code de la Santé Publique, être expressément autorisé par le SMEA 31 et, le cas échéant, être précédé d'un prétraitement adéquat (débourbeur, séparateur à graisses, à féculés ou à hydrocarbures, dégrilleur),
- o la redevance d'assainissement est due dès lors que l'immeuble est raccordable au réseau public d'assainissement (part fixe et part proportionnelle).

En matière d'eau potable

- o toute fourniture d'eau potable à partir du réseau public doit faire l'objet de la souscription d'un abonnement auprès du service de l'eau,
- o le contrat rentre en vigueur dès la pose ou l'ouverture du compteur. Le paiement éventuel de la part fixe de l'abonnement est dû à compter de cette date,
- o la réalisation du branchement est effectuée par le SMEA 31 à votre charge suivant un devis qui vous sera adressé dans un délai de 15 jours (pour une maison individuelle)
- o la résiliation de l'abonnement, dans le cas où vous ne connaissez pas votre successeur (résiliation simple), entraîne la fermeture du branchement, la dépose et la relève par un agent du SMEA 31 du compteur. Ces opérations sont à votre charge,
- o la résiliation – transfert est effectuée gratuitement. Elle nécessite que vous connaissiez votre successeur qui doit, en signant le dossier, accepter de devenir titulaire de l'abonnement avec tous les droits et obligations que cela comporte, accepter l'index de transfert relevé de manière contradictoire et qui servira de base à votre facturation de solde de tout compte et à sa prochaine facturation comme index de départ.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter votre demande. Les destinataires des informations sont les agents techniques et administratifs du SMEA 31 dans la limite de leurs attributions respectives, et le cas échéant les services du Trésor Public. Sauf mention contraire, l'ensemble des champs du formulaire sont obligatoires pour traiter votre demande. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Correspondant Informatique et Libertés du SDEA.